

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 OCTOBRE**

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 14

en exercice : 13

qui ont pris part au vote : 10

Date de convocation : 03/10/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire,

- Etaient présents : Mme Annick DECAMP, Mrs Jean-Louis COVET, Didier BRULHARD, Mathieu LAGET, Vincent MALAVIALLE, Olivier BARRE, Rachid DAHCHOUR, Mmes Dominique MARTIS, Valérie PALAMINI, Delphine FOUBERT

- Absents excusés : Madame Jacqueline LUCAS a donné pouvoir à Madame Dominique MARTIS, Monsieur Jean-Jacques LENAERT a donné pouvoir à Monsieur Rachid DAHCHOUR

- Absents : Messieurs Alexandre VANDEPUTTE, Patrice OUACHEE

Monsieur Vincent MALAVIALLE a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-25 : POSE D'UNE ANTENNE TELEPHONIE MOBILE

Suite à une demande du fournisseur « Orange », le conseil municipal a étudié plusieurs emplacements possibles afin d'installer une antenne pour améliorer les communications téléphoniques.

Après avoir étudié plusieurs possibilités et discuté des avantages et des inconvénients de chaque site retenu.

Le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE :

- L'antenne sera positionnée au sud de la ZAC DU POIRIER sur une emprise publique communale
- Elle sera de préférence posée sur un pylône en treillis
- « Orange » devra faire toutes les démarches nécessaires auprès des concessionnaires pour valider l'emplacement.

AUTORISE à Madame le Maire à gérer et signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

DELIBERATION N°2024-27 : ACHAT DU TERRAIN – ZAC DU POIRIER

La salle municipale actuelle nécessitera des travaux d'isolation importants pour une meilleure utilisation. Son emplacement actuel risque d'engendrer des problèmes sonores par la construction à proximité, d'un lotissement d'habitation.

Suite à ces observations, le conseil municipal, à réfléchi à la construction d'une nouvelle salle qui serait potentiellement aussi utilisée par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées et mieux positionné par rapport au village.

Après visite sur place et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- De projeter la construction d'une nouvelle salle
- D'acquérir un terrain d'une superficie d'environ 2 000 m² dans la ZAC DU POIRIER au prix de 35 € HT /m²
- Charge Madame le Maire d'engager les démarches avec la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées propriétaire actuel pour signer l'acquisition du terrain.

DELIBERATION N°2024-28 : ACHAT DU TERRAIN 138 RUE DE LA CHAUSSEE PAR L'EPFLO OU PAR LA COMMUNE

Suite à une visite des domaines et du représentant de l'EPFLO au 138 Rue de la Chaussée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de conforter sa décision de demander à l'EPFLO de se porter acquéreur et de faire les démarches nécessaires à cette acquisition à la place de la commune.

Séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2024

Délibérations :

DELIBERATION N°2024-25 : Positionnement de l'antenne téléphonique

DELIBERATION N°2024-27 : Achat terrain – ZAC du Poirier

DELIBERATION N°2024-28 : Achat terrain Rue de la Chaussée par l'EPFLO ou la Commune

Signatures des membres du Conseil Municipal :

Jean-Louis COVET		Jean-Jacques LENAERT	A donné pouvoir à R. DAHCHOUR
Didier BRULHARD		Jacqueline LUCAS	A donné pouvoir à D.MARTIS
Olivier BARRE		Vincent MALAVIALLE	
Rachid DAHCHOUR		Dominique MARTIS	
Annick DECAMP		Patrice OUACHEE	Absent excusés
Delphine FOUBERT		Valérie PALAMINI	
Mathieu LAGET		Alexandre VANDEPUTTE	Absent